



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.483

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE D'AMÉNAGEMENTS DE CIRCULATION ET INSTALLATIONS DE DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE- LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Héliot BRAMI, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



06.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU
CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Politique Publique : AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DE LA MOBILITE URBAINE

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE D'AMENAGEMENTS DE CIRCULATION ET INSTALLATIONS DE DISPOSITIFS DE SECURITE ROUTIERE- LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

En 2006 la Ville a contractualisé sous la forme d'un marché à bons de commande les travaux d'aménagements de circulation et installations de dispositifs de sécurité routière.

Ce marché a pour vocation de permettre la réalisation d'aménagements de circulation, l'installation de dispositifs de sécurité routière et la mise aux normes en terme d'accessibilité relatifs à la circulation des personnes et des véhicules sur les espaces publics et notamment celle des usagers les plus vulnérables (personnes à mobilité réduite, piétons, cycles..)

Aujourd'hui ce marché arrive à son terme et il convient de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen sans minimum ni maximum en application des articles 37, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché simple, à bons de commande qui sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit 3 fois un an de façon express sans pouvoir excéder le 31 décembre 2014.

Compte tenu de la nature des prestations de ce marché, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront le prix pour 40% et la valeur technique pour 60%.

L'estimation du marché, reconductions incluses est évaluée à 2 500 000 €HT sur quatre ans soit 625 000 € HT par période annuelle.

En conséquence et comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Autoriser** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour ce marché.

- **Autoriser** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer ce marché public avec l'entreprise ou groupement d'entreprises qui sera retenu par la Commission d'Appel d'Offres.
- **Autoriser** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les reconductions et tout autre document se rapportant à cette affaire.
- **Dire** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 90822/2151/1309 qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.483 - MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE D'AMENAGEMENTS DE CIRCULATION ET INSTALLATIONS DE DISPOSITIFS DE SECURITE ROUTIERE- LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**